

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 juin 2014**

Objet : Décision modificative N°1

L'an deux mille quatorze, le douze juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trois juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Da Cunha)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Agglo Bassin de Brive
Mr Christian PRADAYROL	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal Ville de Limoges
Mme Nicole GLANDUS	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président de l'Agglo du Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Joël RATIER (suppléant de Mme Jeannot-Pagès)	Conseiller Régional du Limousin

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Cette première décision modificative prévoit de nouvelles inscriptions budgétaires pour les besoins du Syndicat.

D'une part, des inscriptions supplémentaires pour les amortissements de l'exercice 2014. En effet, après recalcul des amortissements des dépenses du syndicat sur l'exercice 2013, il en résulte un montant total supérieur au prévisionnel inscrit au BP 2014.

Un montant de **2 901 €** manque au budget pour mandater la totalité des amortissements.

Par ailleurs, en référence au plan de financement de la deuxième tranche du deuxième marché subséquent dans le cadre de l'AMO présenté en séance, il convient d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes en section de fonctionnement (**59 280 €**).

Les autres plans de financement présentés en séance et liés aux travaux sont déjà inscrits au Budget Primitif 2014.

Le détail des écritures comptables est repris dans le tableau récapitulatif ci-après :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES
011 (charges à caractère général)	59 280,00 €	74 (Dotations, subventions et participations)	59 280,00 €
6226 (Honoraires)	59 280,00 €	7477 (Fonds européens)	23 712,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	-2 901,00 €	7488 (Autres participations)	35 568,00 €
658 (Charges diverses)	-2 901,00 €		
042 (opérations d'ordre transfert entre sections)	2 901,00 €		
6811 (Dotations aux amortissements et provisions)	2 901,00 €		
TOTAL	59 280,00 €	TOTAL	59 280,00 €
INVESTISSEMENT			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES
23 (Immobilisations en cours)	2 901,00 €	040 (Opérations d'ordre transfert entre sections)	2 901,00 €
2315 (immobilisations en cours)	2 901,00 €	281538 (Amortissement réseaux)	2 770,00 €
		28183 (Amortissement informatique)	77,00 €
		28184 (Amortissement mobilier)	54,00 €
TOTAL	2 901,00 €	TOTAL	2 901,00 €

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical votent, à l'unanimité, la décision modificative N°1 dans sa totalité et par chapitre, telle que détaillée en annexe.

Fait à Limoges, le 12 juin 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

